

# SANTÉ

## ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

### Personnel

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

#### Décision du 19 octobre 2012 désignant des administrateurs provisoires du centre hospitalier de la Basse-Terre

NOR : AFSH1230630S

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 6143-3-1 ;

Vu la décision de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy du 15 octobre 2012 portant mise sous administration provisoire du centre hospitalier de la Basse-Terre,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Pierre LESTEVEN, conseiller général des établissements de santé, M. Michel-Henri MATTERA, inspecteur général des affaires sociales, Mme Michelle BRESSAND, inspectrice générale des affaires sociales, et Mme Marie-Ange DESAILLY-CHANSON, conseiller général des établissements de santé, sont désignés pour assurer l'administration provisoire du centre hospitalier de la Basse-Terre pour la période du 5 novembre 2012 au 5 mai 2013 inclus.

#### Article 2

Pendant la période de l'administration provisoire, mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision, les attributions de directeur de l'établissement sont assurées par M. Pierre LESTEVEN. En cas d'empêchement de ce dernier, les attributions de directeur de l'établissement sont exercées par M. Michel-Henri MATTERA, Mme Michelle BRESSAND ou Mme Marie-Ange DESAILLY-CHANSON.

#### Article 3

La présente décision est notifiée au président du conseil de surveillance et au directeur du centre hospitalier de la Basse-Terre, ainsi qu'au directeur général de l'agence régionale de santé de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

#### Article 4

La présente décision entrera en vigueur le 5 novembre 2012 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 19 octobre 2012.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur général de l'offre de soins,*  
J. DEBEAUPUIS